

Clermont-Ferrand, le 03/04/2017.

## « AFFAIRE CLASSÉE SANS SUITE »...

Courant Décembre 2015 , le Syndicat National **SOLIDAIRES-JUSTICE** a obtenu une enquête du CHSCT-D 63, relative à la situation de souffrance au travail d'un agent du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand (63).

En Octobre 2016, la commission d'enquête du CHSCT-D a conclu à la réalité de souffrance au travail de l'agent concerné et à plusieurs manquements de la part de l'administration.

À l'époque , l'administration a trouvé comme seule solution de diligenter une procédure disciplinaire à l'encontre de cet agent ; **SOLIDAIRES-JUSTICE** est intervenu une nouvelle fois auprès de l'administration.

Cette intervention a été une nouvelle fois « PAYANTE » puisque que courant Février 2017, l'administration a récemment décidé de classer sans suite cette procédure disciplinaire.

Apprendre à dire **STOP** et **ENGAGER** la responsabilité de son encadrement, voilà un remède qui peut avoir des effets rapides sur votre quotidien.



**SOLIDAIRES-JUSTICE** invite donc l'ensemble des agents à venir prendre contact avec nous.

Union départementale **SOLIDAIRES-JUSTICE 63** :  
16 place de l'étoile 63000 Clermont-Ferrand

MAIL [solidaires-justice63@solidaires-justice.fr](mailto:solidaires-justice63@solidaires-justice.fr)